## DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



## REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité VILLE DE PARMAIN RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

(En exécution de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 06 décembre 2024

## Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le : JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 19h15 Salle Louis Lemaire

## L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2024,
- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
- 1. Convention de mutualisation de la police municipale
- 2. Régime indemnitaire police municipale
- 3. Instauration participation collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation
- 4. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement pour le personnel communal
- 5. Modification du tableau des effectifs
- 6. Convention FLUX pour le bailleur ERIGERE
- 7. Convention FLUX pour le bailleur I3F
- 8. Convention FLUX pour le bailleur 1001 VIES HABITAT
- 9. Convention FLUX pour le bailleur ANTIN
- 10. Déclassement propriété dite « maison bourgeoise »
- 11. Rattrapage des reprises de subventions 2023 sur exercice 2024
- 12. Décision modificative n° 4
- 13. Groupement de commandes relatif aux Télécoms
- 14. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIAPIA
- 15. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIAEP
- 16. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIPIAP
- 17. Rapport d'activités 2023 du syndicat TRI-OR
- 18. Subvention 40 000€ Immobilière Trois F programme 6 rue de Vaux

- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts